

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

### **OBJET : DELIBERATION N°2024-84 - TARIF D'INSCRIPTION AU POINT D'ACCUEIL JEUNESSE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024**

M. GUERRERO, rapporteur, rappelle que l'accès aux prestations est conditionné à l'acquittement d'une cotisation annuelle, valable pour l'année scolaire.

Il propose au Conseil d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient Familial CAF	Tarifs Saint Joryens	Tarif extérieurs
Moins de 599	13 €	19 €
De 600 à 999	15 €	21 €
De 1000 à 1699	17 €	26 €
Plus de 1700	18 €	31 €

L'accueil sur la structure et les actions de proximité sont gratuits.

Une participation financière, adaptée au coût réel, est demandée pour les activités spécifiques et les séjours.

Dans le cadre d'actions éducatives, une prestation (activité, séjour ou partie de séjour) peut être rendue gratuite en contrepartie de l'engagement du public, après validation du responsable de domaine.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE**

**FIXE** le tarif d'inscription au Point Accueil Jeunes selon la grille présentée

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

  
Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 10 JUL. 2024

  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240625-DELIB202486-DE  
Reçu le 09/07/2024

